

Sommaire :

1. Bas les masques !
Ne vous laissez pas tromper !
2. Retraite
(Bonifications)
3. Le mouvement
intra
4. TZR, espèce en
voie de disparition
5. N'oublions aucun
jeune en chemin
6. Concours
7. Attestation fiscale
8. Résultats Bac
2010
9. Lu au BO

I - BAS LES MASQUES ! NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER !

Les élections professionnelles généralisées du 20 octobre 2011 sont une réalité que certains ont tenté de masquer depuis 2008.

Reconnaissez au SNETAA-FO son expression de la vérité sur ce sujet depuis 2008, la transparence pour ses adhérents qui ont su ce qui se décidait et ont été consultés puisque c'est le choix des adhérents qui doit être respecté et qui l'a été. Au moins, au SNETAA on sait où on est, où on va ! Maintenant, c'est clair : au sein de FO, ce sont les mandats du SNETAA qui sont ceux de la Confédération FO depuis le récent congrès : c'est une réelle avancée pour le futur que d'être soutenu par 500 000 adhérents de FO. Là, c'est clair ! Pour d'autres, c'est plus obscur !

Certains même niaient l'existence des accords de Bercy avec le MEDEF et ses conséquences traduites désormais par la Loi et le décret sur la « représentativité ». Mais aussitôt, la date de l'échéance du 20 octobre 2011 annoncée, ils ont vite négocié dès la rentrée 2010 un parachute pour leur groupuscule né d'une division du SNETAA. Comme c'est obscur, on découvre que les uns vont se retrouver ici ou là sans que leurs adhérents aient eu droit au chapitre. **Les uns** iraient au SNUEP qui avec la FSU s'associent à la CGT (le SNETAA avait été exclu de la FSU !). **D'autres** iraient au SE-UNSA que 75 % des adhérents avaient décidé de quitter en 1992 (nommée FEN alors) car ils avaient refusé l'exclusion de syndicats et la création d'un corps unique de la maternelle au supérieur et accepté l'apprentissage « sous statut scolaire » dans un lycée polytechnologique ; et sait-on si l'UNSA et la CFDT vont se rejoindre pour répondre aux contraintes issues des « accords de Bercy » pour la représentativité dans les 3 fonctions publiques.

D'autres vont tenter une improbable réalité : rejoindre une union disparate souvent antinomique, où l'on retrouverait le SNALC-CSEN, la CFTC, la FAEN et la CGC, une certitude de ne pas atteindre les critères de représentativité dans les 3 fonctions publiques... utopie !

Alors, avec le SNETAA, vous savez où vous êtes ! Rejoignez-le ! Si ce n'est déjà fait, c'est votre intérêt pour la suite ! Comprenez-le !

Si vous préférez des unions incertaines pour l'intérêt unique de certains responsables passés ou actuels, acceptez d'aller vers l'inconnu ! Mais restons sérieux : la suite de votre carrière n'est pas à négliger !

Donc, bas les masques, ne vous laissez pas tromper !

Nous vous faisons confiance pour faire le « bon choix » !

Alors du 13 au 20 octobre 2011, cliquez SNETAA, cliquez FO !

II - RETRAITE :

• BONIFICATIONS PLP POUR ANNEES D'INDUSTRIE : IMPORTANT

Le SNETAA-FO vous a informé de la régression intervenue dans la récente loi sur les retraites et que nous avons contestée : la suppression de l'article L 12 H de la Loi allait priver les PLP des disciplines professionnelles de la bonification attribuée aux PLP pour les années d'industrie selon les années prévues dans le statut lors de l'année de recrutement.

Evidemment le SNETAA est intervenu dès juillet 2010 pour contester cette décision politique. Finalement, c'est désormais pour les collègues recrutés à partir du 1/1/2011 que ces bonifications seront supprimées, grave !

Maintenant, nous tenons à faire savoir que les collègues PLP concernés lors de leur entrée dans la fonction publique par cette bonification peuvent et doivent surveiller leur cadre de pension. De plus, s'ils ont accédé à un autre corps par la suite : certifié, agrégé, chef d'établissement, inspecteur, voire DAET ou DAFPIC ou DAFCO, ils pourront et devront faire état du cadre de l'article L 12 H de la loi pour « bonifier » leur pension.

Faites-le savoir !

Et demandez-leur de s'en souvenir lors des élections professionnelles du 20 octobre 2011 où ils voteront aussi ... pour FO pour reconnaître ceux qui les ont défendus.

• « BONIFICATIONS DE DEPAYSEMENT »

Nombre de collègues ont aussi eu des périodes d'activité en DOM-TOM-COM et à l'étranger, à Wallis-Futuna, dans anciens établissements de l'Inde, dans d'anciennes « colonies françaises ».

Ces périodes (qui n'entrent plus dans le calcul de la surcote depuis la nouvelle loi sur les retraites) permettent une bonification différenciée pour la pension :

- 1/3 de la durée des services hors d'Europe pour les services en TOM-DOM-COM-POM

- ¼ de la durée pour les services effectués en Afrique du Nord

- La moitié de la durée pour de nombreuses affectations en Afrique, en Inde, Madagascar, à Wallis.

Que les collègues observent la prise en compte de cette bonification lors de la liquidation de leur pension (en fournissant les justificatifs). Et s'il y a un problème, joignez le SNETAA-FO qui vous aidera à faire valoir vos droits.

III - LE MOUVEMENT INTRA : GRAVE ! PAGAILLE ORGANISEE !!

Le Snetaa-FO s'élève contre ce qui se passe pour « les » mouvements intra-académiques.

Oui : « **les** » mouvements ! Car il n'y a plus aucune règle comparable d'une académie à l'autre et plus aucune perspective stable puisque tout et n'importe quoi change chaque année ! **C'est du n'importe quoi !**

- Ici ou là les serveurs s'ouvrent et ferment n'importe quand ! Pourquoi ?

- Ici ou là les vœux sont à faire comme ci ou comme ça ! Pourquoi ?

- Ici ou là on compte ou pas ou peu les points d'APV de l'inter ! Pourquoi ?

- Ici ou là les « victimes de carte scolaire » sont contraintes par...tout et n'importe quoi ? Pourquoi ?
- Ici ou là les handicapés sont respectés ou pas pour ne pas être « victimes de la carte scolaire » ! Pourquoi ?
- Ici ou là ils inventent des barèmes farfelus pour des cadres déréglementés ? Pourquoi ?
- Ici ou là on peut ou pas faire une demande « en rapprochement de conjoint » ! Pourquoi ?
- Ici ou là les zones de remplacements sont encore restreintes ou à la surface académique ! Pourquoi ?
- Ici ou là les points pour enfants comptent jusqu'à 16 ou 18 ou 20 ans ! Pourquoi ?
- Ici ou là les « priorités handicap » se traitent d'une façon ou d'une autre ! Pourquoi ?
- Ici ou là sont inventés des « postes spécifiques » et pas ailleurs pour les mêmes spécificités ! Pourquoi ,
- Ici ou là existent des « BGI » (barème de gestion individualisée) pour des situations déréglementées ! Pourquoi ?
- Ici ou là les rapprochements de conjoints comptent pour ceci ou cela ! Pourquoi ?
- Ici ou là sont retirés du mouvement les postes « clair » ! Pourquoi ?
- Ici ou là sont retirés des postes vacants pour d'éventuels futurs stagiaires ! Pourquoi ?
- Ici ou là les points pour enfant comptent plus ou moins ! Pourquoi ?
- Ici ou là les enfants comptent réellement ou pas plus que 3 ! Pourquoi ?
- Ici ou là les veufs ou veuves avec enfants sont considérés ou non ! Pourquoi ?
- Ici ou là il y a ou non des points pour fixer les TZR mais lesquels ? Pourquoi ?
- **Ici ou là ... il y a tout et n'importe quoi et son contraire !!! Pourquoi ?**

C'est fou ! **C'est n'importe quoi !** C'est « le bordel organisé » dit brutalement un de nos collègues concerné... et il n'a pas tort.

Pourquoi ? A l'évidence cette casse organisée et constante des modalités de l'intra prépare un pire annoncé (que nous contestons) qui arrive à la casse du paritarisme et du contrôle des actes de gestion par les élus paritaires dans les CAPA. Ils organisent la pagaille pour arriver à la suppression de ces CAPA et de la défense des droits statutaires. Grave ! Ne laissons pas faire !

Alors ?

Faites confiance aux élu(e)s du **SNETAA-FO** présents dans toutes les académies pour vous défendre lors des CAPA intra (n'oubliez pas d'adresser votre fiche syndicale ou la copie de votre demande intra plus les copies des pièces justificatives). Réponse en juin !

Toutes et tous, votez massivement, votez **SNETAA-FO**, lors des élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 pour contester la grave déréglementation qui s'installe, l'arbitraire incontestable, la menace contre nos droits statutaires... qui existeront encore si vous faites l'effort d'agir au moins en votant toutes et tous, **SNETAA-FO** surtout car vous aurez la garantie de refus de la casse de nos statuts.

VOTEZ POUR VOUS ! VOTEZ SNETAA-FO !

IV - TZR , ESPECE EN VOIE DE DISPARITION

Mars 2011, devant un établissement parisien comme les autres, des parents d'élèves s'inquiètent. L'un d'eux résume les faits : « au 15 mars 2011, certains élèves ont perdu l'équivalent de 8 semaines d'anglais, 5 de français et 6 de mathématiques... » .

Un constat qui ne constitue malheureusement pas une exception.

Pointé du doigt les services du rectorat qui tardent à envoyer, voire à trouver des remplaçants pour palier aux absences. Et pourtant les matières incriminées sont loin de faire partie des disciplines rares.

De plus le Rectorat est censé disposer de remplaçants titulaires destinés à palier l'absence des professeurs, des titulaires formés et aptes à remplacer dans les meilleures conditions leurs collègues.

Mais voilà les restrictions budgétaires sont passées par là et provoquent dès 2009 la suppression de 3000 postes de TZR (Titulaires en Zone de Remplacement). Une politique qui perdure avec par exemple la suppression récente de 126 postes de TZR dans le Lot-et Garonne

On assiste ainsi à des chefs d'établissements réduits à utiliser...les sites de petites annonces par internet pour recruter des remplaçants, quand ce n'est pas l'Education nationale qui fait appel aux chômeurs (mais aussi aux retraités et aux étudiants) pour assurer les remplacements, réduction du vivier oblige

Résultats, des élèves qui décrochent, des remplaçants improvisés envoyés au casse-pipe et des parents d'élèves qui, quand ils en ont les moyens, se tournent vers l'enseignement privé

Le SNETAA-FO demande donc à ce que cesse la suppression des postes de TZR et exige au contraire le renforcement de ses effectifs. Pour un service public digne

V - N'OUBLIONS AUCUN JEUNE EN CHEMIN !

Le SNETAA-FO tient au respect de l'indépendance syndicale et ne se veut en rien un arbitre dans les discours politiques.

Cependant le SNETAA-FO a, comme syndicat majoritaire du secteur de l'enseignement professionnel public et laïque depuis 1967 droit d'exprimer un avis autorisé.

Oui, les politiques causent, mais l'efficacité n'est pas au rendez-vous !

Oui, ils « causent » de l'emploi des jeunes !

Oui, ils causent, mais nous, nous avons conscience des réalités et nous ne nous contentons pas des formules incantatoires !

Donc oui, il faut que l'on puisse garantir l'emploi des jeunes. C'est d'abord permettre à tous d'arriver à une qualification au niveau du CAP, du Bac Pro, au BTS ou plus. Et il faut y attribuer les moyens !

Donc oui, il faut que cesse l'ostracisme face à ce secteur qui concerne le tiers des élèves du second degré !

Donc oui, il faut que les moyens nécessaires en faveur de la réussite de nos élèves cessent d'être sacrifiés, ce qui est gravement réel actuellement. Il faut que cessent les réductions de moyens, sous couvert de « RGPP » dans le secteur de l'enseignement professionnel.

L'investissement éducatif est un impératif, dans l'enseignement professionnel, ce doit être un impératif majeur et réel.

Avec le SNETAA-FO, obtenons les moyens pour favoriser la formation et la qualification des jeunes afin de leur permettre leur accès à l'emploi réel. Et ce n'est pas en supprimant des moyens dans l'enseignement professionnel qu'ils vont favoriser l'enjeu du futur emploi des jeunes à tous les niveaux. Nous le contestons !

VI - CONCOURS

Vous avez réussi le concours : le SNETAA vous aide !

Actuellement arrivent les résultats des concours d'enseignants.

Si vous êtes admis au concours PLP, joignez le SNETAA-FO syndicat majoritaire depuis 1967 dans le secteur ; il vous aidera. Il siègera en juillet dans la Commission ministérielle d'affectation dans une académie.

Si vous êtes certifié-agrégé : adressez-vous au SNLC-FO.
Découvrez notre site : www.snetaa.org

VII - ATTESTATIONS FISCALES 2010

Les attestations fiscales vous permettant de déduire 66% de votre cotisation syndicale de vos revenus (ou la totalité si vous êtes aux frais réels) vous parviennent à compter de ce jour :

- Par mail pour ceux qui nous l'ont communiqué

- Par courrier postal pour les autres

- Elles seront également disponibles sur l'espace adhérent - snetaa pro - du site snetaa.org accessible à l'aide de votre login et mot de passe (si vous n'avez plus vos codes, cliquez sur « mot de passe oublié »).

Le montant qui apparaît sur l'attestation fiscale correspond aux sommes effectivement versées en 2010 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010). Vous pouvez donc observer des différences puisque la cotisation est établie en année scolaire et le paiement -en particulier par prélèvement automatique- étalé sur les années.

Pour information, la production des pièces justificatives telles que les attestations fiscales n'est pas soumise à date limite. Vous pouvez faire votre déclaration et faire parvenir par envoi séparé les documents.

Si vous effectuez votre déclaration par internet, les pièces restent en votre possession et peuvent être réclamées ultérieurement par l'administration fiscale.

Pour toute demande sur ce sujet : snetaanat@aol.com à l'attention du trésorier national.

VIII - RESULTATS DU BACCALAUREAT 2010

Les chiffres : 621 200 candidats, 85,6 % de réussite, 65 % d'une génération.

Le taux de réussite est de 87,3 dans la voie générale, 81,6 dans la voie technologique et de 86,5 dans la voie professionnelle. Le nombre de candidats est en baisse de 4 500 par rapport à 2009. Il retrouve ainsi le niveau de 2008. Toutes les voies sont touchées.

La voie professionnelle : le nombre de lauréats recule de 2 100. Le nombre d'élèves bacheliers dans la voie pro est de 22 %.

En 2010, 55 % des bacheliers professionnels sont dans le secteur des services.

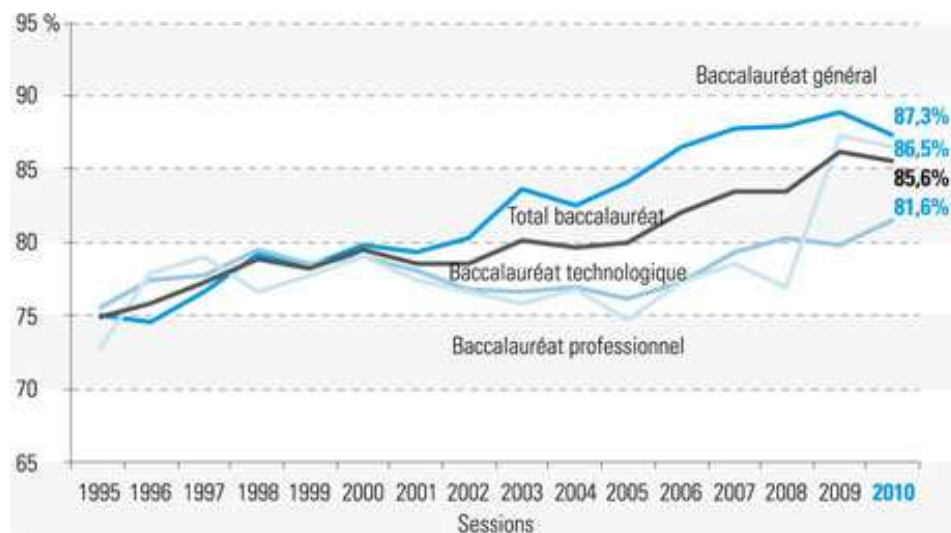
Répartition : le nombre de bacheliers de la voie pro diminue dans le secteur des services qui perd 2 200 filles sur 2 400 candidats.

C'est le secteur de la production qui enregistre la baisse du taux de réussite (moins 1,5 contre moins 0,2 dans le secteur des services).

L'écart de réussite entre les filles et les garçons (88,6 % contre 85 %) est plus important dans la voie professionnelle que dans les autres voies. L'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons au baccalauréat professionnel s'amplifie (3,6 points contre 2,1 en 2009).

Un peu plus de 50 % des candidats sont « à l'heure ». C'est dans la voie professionnelle que les taux de réussite sont les plus resserrés selon que l'élève est « à l'heure » ou non. Autrement dit, le nombre d'années de retard pour la réussite au baccalauréat professionnel a peu d'influence sur les taux d'admission.

Evolution du taux de réussite de 1995 à 2010 (source DEPP – note d'information 11.07)



Source : <http://www.education.gouv.fr/cid55597/resultats-definitifs-du-baccalaureat.html#L%E2%80%99infographie>

Intégralité des résultats et selon les filières et les académies sont disponibles sous forme de « tableaux » sur ce lien.

IX - LU AU B.O.

BO N° 13 DU 31 MARS 2011

Enseignements primaire et secondaire

- **Orientation et examens**

Reconquête du mois de juin - calendrier 2011 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat et des brevets de technicien – modification de la note de service n° 2010-228 du 20 décembre 2010 - note de service n° 2011-043 du 9-3-2011 (NOR MENE1105932N)

- **CAP et BEP**

Modification des listes des spécialités (mise à jour de la liste des spécialités de bacs pros et diplômes de niveau V correspondant) - arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 26-2-2011 (NOR MENE1016236A) - Modification de certaines spécialités (mise en place de l'épreuve E3 à compter de la session 2012). - arrêté du 28-2-2011 - J.O. du 11-3-2011 (NOR MENE1105906A)

- **Hygiène et sécurité**

Compte rendu synthétique de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement scolaire

- **Baccalauréat série S**

Épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre : évaluation des capacités expérimentales - session 2011 - note de service n° 2011-051 du 24-3-2011 (NOR MENE1108055N)

Personnels

• Formation

Orientations pour la formation continue des personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale - circulaire n° 2011-042 du 22-3-2011 (NOR MENE1100119C) :

BO N° 123 DU 26 MARS 2011

Brevet professionnel « Carrosserie construction et maquettage » : abrogation arrêté du 8-2-2011 - J.O. du 23-2-2011 (NOR MENE1104075A)